

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-007**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 007-210700902-20230411-DELIB_2023_007-DE

Le 11 avril deux mil vingt-trois à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 04/04/2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Nombre de votants : 12

Présents : BERNARD Françoise, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly.

Excusé(e)s :

Pouvoir(s) : BEAL Gérard à HILAIRE Valérie, SOUVIAT Benjamin à CORRAL Manuel, VEY Gaëlle à RASCLARD Muriel.

Secrétaire de Séance : CORRAL Manuel

OBJET : Projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des bâtiments des services techniques : demandes de subvention-Délibération rectificative

Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, le conseil municipal a décidé d'étudier la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des services techniques.

Il a confié la réalisation de cette opération au SDE 07 qui a aussitôt procédé à l'étude de faisabilité du projet.

Les résultats de cette étude ont mis en exergue que l'installation de panneaux imposait au préalable le désamiantage et le renforcement de la toiture.

Le coût de l'opération avait été estimé initialement à 80 813.00 € HT et 96 975.60 € TTC.

Pour son financement, avaient été alors prévues une aide de l'Etat de 18 325.20 € et une participation de la Région AURA de 12 800.00 € portée dans un deuxième temps à 13 200 €.

Si le concours de l'Etat a été obtenu à concurrence de 18 587 €, il s'est avéré depuis que la Région AURA, dans le cadre du Contrat Relance Transition Ecologique, avait suspendu son dispositif d'aide au type de travaux envisagés.

En revanche, le département de l'Ardèche serait susceptible d'y participer.

Mme BERNARD, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances propose donc d'adapter une nouvelle fois les modalités de financement précédemment approuvées par délibération des 24 janvier et 11 avril 2022 sur la base du devis actualisé qui fait ressortir un budget de 82 593 € H.T dont 51 928 € H.T. subventionnables (hors panneaux), de la façon suivante :

Subvention DEPARTEMENT ATOUT RURALITE	20 771,00 €
Subvention DETR / DSIL	18 587,00 €
Part communale HT	43 235,00 €

La dépense restant à la charge de la collectivité devrait être couverte par emprunt sur 20 ans et la réalisation de l'opération envisagée au cours du second semestre 2023.

A toutes fins utiles, il est enfin précisé que la production annuelle électrique est estimée à 33 729 KWH, soit 18% des besoins annuels en électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération de mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments des services techniques retracé ci-dessus,
- SOLLICITE la subvention départementale y figurant, en complément de l'aide de l'Etat d'ores et déjà acquise.
- CHARGE son Maire d'engager toutes les démarches utiles à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



CORRAL Manuel
Secrétaire de séance

